

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 94.00.642.006.1 DU 4 OCTOBRE 1994

Dispositif mesureur de charge ERSEM modèle MERCURE (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 91-330 DU 27 MARS 1991 (ART. 10), MODIFIE PAR LE DECRET N° 93-973 DU 27 JUILLET 1993, REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE.

FABRICANT

Société ERSEM, BP 730, 95004 Cergy Pontoise Cedex.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 92.00.642.047.1 du 23 juillet 1992 (1), relative au dispositif mesureur de charge ERSEM, modèle MERCURE et prolonge sa validité jusqu'au 31 décembre 2002.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif mesureur de charge ERSEM, modèle MERCURE, faisant l'objet de la présente décision, ne diffère du modèle objet de la décision précitée que dans la version multivoies, qui comporte maintenant trois variantes :

- La variante N° 1 reste conforme à la décision n° 92.00.642.047.1 du 23 juillet 1992, précitée (1).
- La variante N° 2 utilise une face avant modifiée pour pouvoir lui adjoindre un clavier permettant :
 - La sélection d'une voie de mesure.
 - La mise à zéro semi-automatique de chaque voie.

– Le passage en mode réglage de chaque voie.
Cette variante utilise le même dispositif d'affichage à cristaux liquides que la variante N° 1.

- La variante N° 3 utilise la face avant de la variante N° 2 équipée du dispositif d'affichage à afficheur fluorescent du dispositif mesureur de charge ERSEM modèle MERCURE, version une voie, objet de la décision n° 92.00.642.047.1 du 23 juillet 1992 précitée (1).

CONDITIONS PARTICULIERES DE CONSTRUCTION

Les dispositifs récepteurs de charge susceptibles d'être accouplés à ce dispositif mesureur de charge doivent être tels qu'il soit possible d'y déposer facilement et en toute sécurité les charges nécessaires pour la vérification.

SCELLEMENTS

Le dispositif mesureur de charge ERSEM modèle MERCURE est muni d'un dispositif de scellement interdisant tout accès aux circuits électriques de mesure et du traitement du signal. Ce dispositif est défini par les plans et photographies annexés à la présente décision.

Lorsqu'à la mise en service une sortie prévue pour le branchement d'un dispositif périphérique n'est pas utilisée, celle-ci est rendue inaccessible par un dispositif de scellement approprié.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

La présente décision ne permet pas d'utiliser le dispositif mesureur de charge ERSEM, modèle MERCURE, en tant que dispositif de mesure et d'asservissement pour doseuses pondérales ou totalisateurs.

(1) *Revue de Métrologie*, juillet 1992, page 1069.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans son titre.

CONDITIONS PARTICULIERES

Tout instrument de pesage neuf qui comporte un dispositif mesureur de charge ERSEM modèle MERCURE doit faire l'objet d'un complément d'approbation de modèle, afin de pouvoir être utilisé pour les opérations énumérées à l'article 1er, point 1, du décret n° 91-330, du 27 mars 1991. Si l'instrument a une portée maximale inférieure ou égale à 100 kg, la décision d'approbation de modèle devra préciser que l'instrument porte la mention "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC", à proximité immédiate des résultats de pesage.

En application de l'arrêté du 22 mars 1993 (2) et de la circulaire n° 93.00.110.002.1 du 11 août 1993 (3), toute modification d'un instrument de pesage en service pour un usage réglementé et consistant à équiper cet instrument du dispositif mesureur de charge ERSEM modèle MERCURE, doit faire l'objet d'une autorisation préalable accordée par le préfet et d'une vérification primitive par un agent de l'Etat. Si l'instrument a une portée maximale inférieure ou égale à 100 kg, cette autorisation devra préciser que l'instrument porte la mention "INTERDIT POUR LA VENTE DIRECTE AU PUBLIC", à proximité immédiate des résultats de pesage.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés sous le numéro DA. 13.1215 à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 31 décembre 2002.

ANNEXES

Notice descriptive.

Photographies n°s 6136-1 et 2.

Plan de scellement n° 6136-3.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

M. GERENTE

(2) Relatif au contrôle des instruments de pesage à fonctionnement non automatique, en service.

(3) Relative au contrôle des instruments de mesurage en service appartenant à certaines catégories.

NOTICE DESCRIPTIVE

Dispositif mesureur
de charge ERSEM
modèle MERCURE

Le dispositif mesureur de charge ERSEM modèle MERCURE, objet de la présente décision diffère du modèle MERCURE approuvé par la décision n° 92.00.642.047.1 du 23 juillet 1992 par les modifications suivantes :

Il existe désormais trois variantes dans la version multivoies, la variante N° 1 étant conforme à la décision n° 92.00.642.047.1 du 23 juillet 1992. Il est ajouté aux variantes N° 2 et 3 un clavier qui équipe les nouvelles faces avant, celui-ci est composé de 3 touches :



La touche "Sélection de Voie", qui permet de sélectionner la voie sur laquelle on veut effectuer une mise à zéro ou passer en mode réglage.

La visualisation de la voie sélectionnée s'effectue en faisant clignoter l'indication du poids correspondante.

Il existe une position supplémentaire dite "Position de repos", où aucune voie ne clignote, dans laquelle on revient automatiquement, si aucune intervention n'est effectuée sur le clavier au bout de 20 secondes. Cette position correspond à la position normale d'affichage.



La touche "calibre" qui permet l'accès au mode réglage de la voie sélectionnée dans les conditions précisées ci-dessous.



La touche "ZERO", qui met en œuvre le dispositif semi-automatique de mise à zéro de la voie sélectionnée, dans la limite de 4 % de la portée maximale.

L'accès au mode réglage nécessite l'ouverture et l'action d'un interrupteur autorisant les réglages (interrupteur I2, situé sur la carte principale près du connecteur J2).

DISPOSITIFS D'ENTREES/SORTIES

Le dispositif mesureur de charge ERSEM modèle MERCURE peut être doté d'un nouveau type d'interface de communication série. Cette carte possède 2 voies de communication (repères A et B).

SCELLEMENT DE L'APPAREIL

Le scellement du capot est inchangé. Les prises d'entrées capteurs sont munies de capots métalliques possédant 2 vis de fixation percées, afin de recevoir un dispositif de scellement.

L'accès aux potentiomètres de réglage de l'entrée capteurs est protégé par un cache fixé à l'aide de 2 vis percées afin de recevoir un dispositif de scellement.

Les connexions non utilisées sont équipées d'un cache recevant un dispositif de scellement.

**VERSION MULTIVOIES - VARIANTE N° 2
AFFICHEUR A CRISTAUX LIQUIDES**

Identique à la description de la décision d'approbation de modèle initiale, et ce quel que soit le type de la face avant (variante multivoies n° 1 et variante multivoies n° 2).

4 zones contenant chacune :

- l'identification de la bascule et l'unité de poids
- la visualisation des valeurs de poids
- l'affichage des messages d'erreur, en cas d'anomalie de fonctionnement.

En conséquence, pour la variante multivoies n° 2, les 4 emplacements réservés à l'identification des balances ne sont pas documentés.

**VERSION MULTIVOIES - VARIANTE N° 3
AFFICHEUR FLUORESCENT**

Cet afficheur est celui qui est utilisé pour la version 1 voie du dispositif mesureur de charge mo-

dèle MERCURE. Il comporte 2 lignes de 20 caractères de type matriciel 35 points et, est divisé en 4 zones de 10 caractères.

Chaque zone contient :

- l'affichage des valeurs de poids,
- l'affichage de messages d'erreur, en cas d'anomalie de fonctionnement. Ces messages sont identiques à ceux du modèle MERCURE version 1 voie.

L'afficheur ne permettant pas d'identifier la bascule, cette identification est effectuée par une étiquette qui se glisse dans un intercalaire incorporé à la face avant.

Sur le dispositif d'affichage, apparaît pour chaque voie :

- l'unité de poids (kg)

- la valeur de poids
- le symbole de stabilité (★)
- le symbole de quart d'échelon à zéro :
 - > le zéro se situe dans le 1/4 d'échelon supérieur
 - >< le zéro est centré à $\pm 1/4$ d'échelon
 - < le zéro se situe dans le 1/4 d'échelon inférieur
- un éventuel message de défaut :
 - une surcharge
 - détarage
 - défaut –
 - préchauf (temps de chauffe avant affichage du poids au démarrage de l'appareil)
 - Mem Zero : si la valeur correspondant au zéro et conservée en mémoire est perdue.



■ N° 6136-1
DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ERSEM, MERCURE

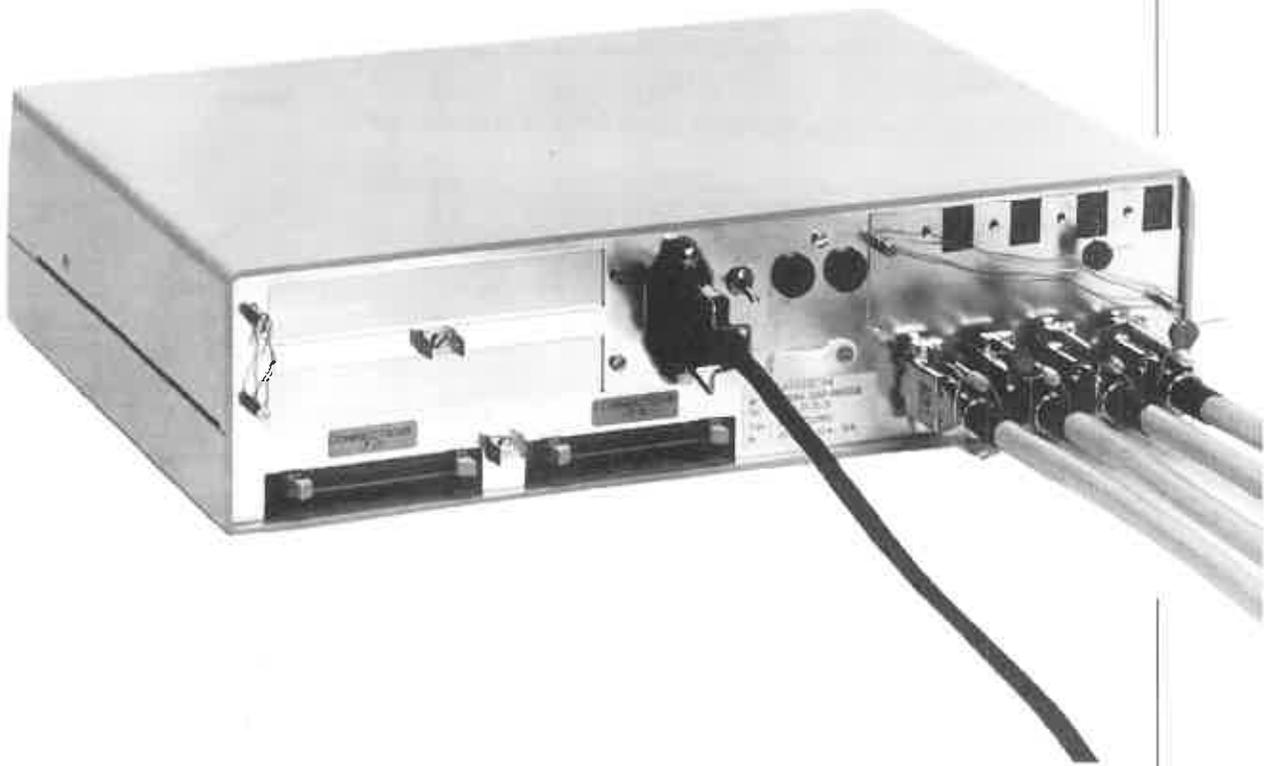
Face avant



■ N° 6136-2

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ERSEM, MERCURE

Vue arrière





■ N° 6136-3

DISPOSITIF MESUREUR DE CHARGE ERSEM, MERCURE

Plan de scellement

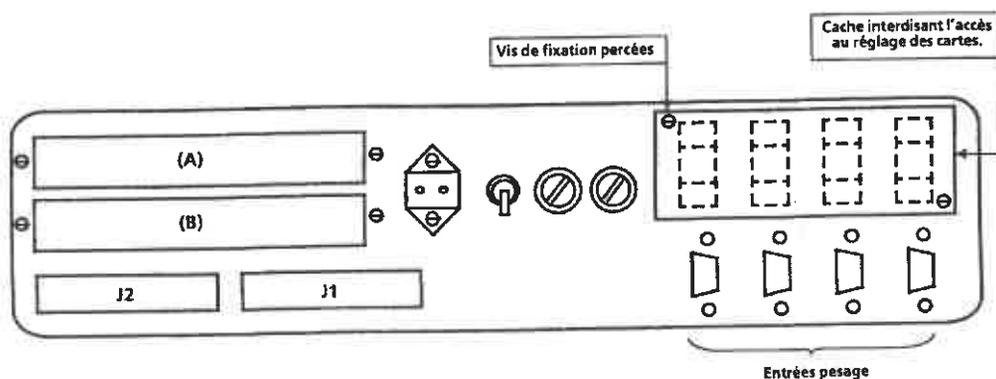
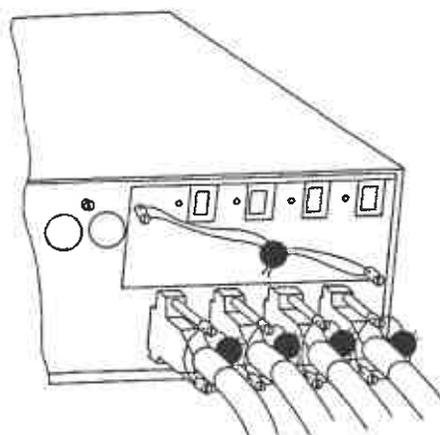
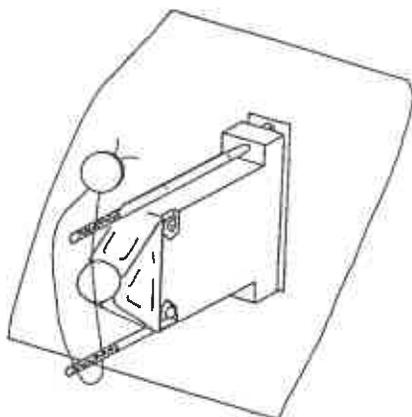
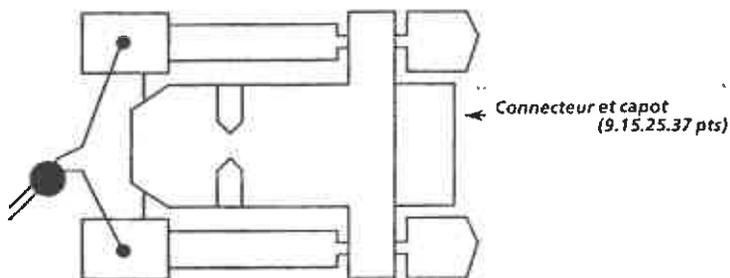


Schéma de la face arrière de la version multivoies



Détails des dispositifs de scellement



Connecteur et capot
(9.15.25.37 pts)

Détails de versions
de dispositifs de
scellement des
connecteurs

